

RÉUNION DU COMITÉ
DU
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS

L'an deux mille vingt, le vendredi dix-huit décembre à dix heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni à la Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sur convocation de Monsieur DUPUY Jean-Guy, Président.

Étaient présents : DUPUY Jean-Guy, BACQUÉ Alain, BELMONTE Julien, BLANCHARD Isabelle, BLAYA Bruno, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, CABOS Christian, CARDONA Christian, CHAVAROT Henri, COTONAT Cyril, DIEDERICH Henri, DUCÉRE Jean, DUCLAVÉ Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LE MAIRE Jean-Claude, LÉZIAN Max, MARAGNON Roland, MESTE Michel, PASQUALINI Jean-Claude, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, SORIANO Michel, SOUMEILLAN Henri, THOMAS Jean-François, VIGNAUX Lilian, VIGNAUX-SCHWEITZER Kathy.

Absents excusés : ARIES Eric, BARON Philippe, CHAMBERT Serge, DERENS Anne-Sophie, DORBES Marceau, DUFFOURG Alain, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MENDES Antoine, NARRAN Béatrice, SANCERRY Alain, THIEUX-LOUIT Véronique.

.....

Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 –

Conformément à l'article L1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Monsieur le Président demande l'autorisation au comité de payer en 2021 les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 dans la limite d'un quart des crédits d'investissement ouverts en 2020.

Les crédits d'investissement ouverts en 2020 s'élèvent à 41.381.890 euros.

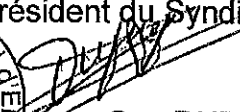
Après en avoir délibéré, le comité autorise Monsieur le Président à payer en 2021 les dépenses d'investissement dans la limite de 10.345.472 euros sur les chapitres budgétaires 20, 21, 23 et 45 relatifs à la nomenclature M14.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 28 DEC. 2020



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY

